

Département de la
Creuse

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Canton d'Aubusson

ARRETE DU MAIRE

Commune d'Aubusson

N° 24-33

Objet :

Déviations travaux entretien du passage à niveau
Travaux de nuit

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUBUSSON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal du 19 novembre 1999 portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la ville d'Aubusson,

VU la demande de Monsieur Maxime VELLA conducteur de travaux voie UTMN pour SNCF Réseau en date du 22/04/2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faciliter les travaux d'entretien du passage à niveau rue de la République à Aubusson du 21/05/2024 au 24/05/2024,

ARRETE

Article 1

Du 21/05/2024 au 24/05/2024 de 20h00 à 06h00 en fonction de l'avancée des travaux :

- La circulation est interdite rue de la République

VEHICULES LEGERS

Sens Limoges/Clermont-Ferrand :

Une déviation est mise en place par les rues :

- de Beauze,
- Williams Dumazet,
- Pierre d'Aubusson,
- allée des Soupirs,
- Roger Cerclier,

retour sur RD 941.

Sens Clermont-Ferrand/Limoges

Une déviation est mise en place par :

- Pont Neuf,
- Quai des îles,
- Pont de La Terrade,
- rues Basse Terrade et Roseleur,

retour sur RD 941

POIDS LOURDS

La circulation des Poids Lourds est interdite sur les déviations « Véhicules légers »,

Les Poids Lourds sont déviés en amont et en aval d'Aubusson par une déviation départementale.

Article 2

La signalisation réglementaire rapprochée est mise en place par le demandeur

La signalisation éloignée et les déviations en agglomération sont mises en place par les Services Techniques

Article 3

Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et /ou sa publication.

Article 5

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Compagnie d'Aubusson, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 29/04/2024

Stéphane DUCOURTIOUX
Maire d'Aubusson

